



Mariage en france d'une française avec un marocain sans visa

Par **khadoujg**, le **18/05/2011** à **20:58**

Bonjour,

je suis une française d'origine marocaine (double nationalité) et mon fiancé est marocain. Il est entré sur le territoire français de manière illégale (sans visa) depuis plus de quatre ans maintenant. Nous souhaitons nous marier à la mairie, ce qui ne régularisera pas pour autant sa situation... mais le maire peut il refuser de nous marier? et je voulais savoir s'il y avait un risque à ce que nous retournions au Maroc juste après notre mariage (avec notre livret de famille)? Et combien de temps environ il faudra attendre pour qu'il puisse obtenir un visa long séjour en tant que conjoint de française de la part du consulat de France de Marrakech?

Je vous remercie du temps que vous m'accorderez.
Cordialement.

Par **Domil**, le **18/05/2011** à **22:58**

Le maire peut refuser de vous marier et saisir le Procureur de la République qui fera faire une enquête sur la réalité du couple.

Puisqu'il est entré illégalement, il devra obligatoirement retourner dans son pays pour obtenir un visa long séjour de conjoint de Français